

adopté

SÉNAT

le 24 avril 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord de coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Unie du Cameroun, ensemble son annexe, signé à Yaoundé le 21 février 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Veir les numéros :

Sénat : 188 et 238 (1974-1975).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Unie du Cameroun, ensemble son annexe, signé à Yaoundé le 21 février 1974 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 avril 1975.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au numéro 100 (1974-1975). Sénat.